



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 2 juillet 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	46

Date de convocation

26 juin 2025

Eau-Assainissement - Marché de travaux « modernisation des équipements de télégestion des ouvrages eau potable et assainissement »

**N° de la délibération
2025-427**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 2 juillet 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle les Berges du Rhône à Gervans sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, Mme Lyliane BURGUNDER, M. Patrick CETTIER, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Annie GUIBERT, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Emmanuel GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Christophe WEIBEL.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2123-1 1° et les articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique ;

Vu la délibération n°2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant qu'ARCHE Agglo gère 120 sites techniques, dont 69 sont équipés d'automates de télégestion qui permettent le pilotage à distance des installations (postes de relevage, stations d'épuration, réservoirs, etc.), avec remontée d'alarmes, actions à distance, suivi d'exploitation et maintenance préventive,

Considérant l'évolution des modes de communication, Arche Agglo, unité Eau et Assainissement, doit engager un programme de renouvellement des armoires électriques ainsi que des automates de télégestion sur le territoire géré en Régie directe.

Considérant qu'il convient ce programme de renouvellement a pour objectif :

- D'assurer la continuité de communication avec les sites distants après l'arrêt des réseaux 2G/3G et RTC.
- De sécuriser l'exploitation des équipements d'eau et d'assainissement.
- De réduire les coûts de maintenance grâce à un diagnostic plus rapide, une meilleure traçabilité et un accès distant.
- De moderniser l'ensemble du parc pour répondre aux exigences de cybersécurité et d'évolutivité.

Il convient donc de lancer un marché public visant à moderniser les infrastructures de télégestion et d'alimentation électrique sur les sites prioritaires, répartis ainsi :

Considérant qu'au regard de l'estimation des travaux évaluée à 320 000 € HT sur la durée totale du marché, il est proposé de lancer une consultation selon une procédure adaptée et comportant les caractéristiques substantielles suivantes :

- ✓ Marché à tranches non alloti :

Tranche ferme : sont les sites qui auront une obsolescence programmée en 2025 (communication en 2G à ce jour), à savoir 20 sites pour un montant de 130 000 €HT

Tranches optionnelles 1 et 2 : répartition de sites qui communiquent à ce jour en 3G ou RTC (sites dont le renouvellement devra se faire d'ici à 2030), à savoir 19 sites en tranche optionnelle 2 pour un montant de 125 000 €HT et 7 sites en tranche optionnelle 3 pour un montant de 65 000 €HT.

- ✓ Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.
- ✓ Pondération des critères de jugement des offres : 40 points pour le prix / 60 points pour la valeur technique

Considérant l'inscription des crédits au BP 2025 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 26 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 46 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation selon une procédure adaptée ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché, les avenants éventuels ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercurol-Veaunes, le 2 juillet 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 04/07/2025
Qualité : Le président ArcheAgglo